

**Projet de délibération du 27 février 2019 de Mmes et MM. Patricia Richard, Florence Kraft-Babel, Georges Martinoli, Michel Nargi, Simon Brandt, Nicolas Ramseier et Stefan Gisselbaek: «Modification du règlement du Conseil municipal».**

(renvoyé à la commission du règlement par le Conseil municipal  
lors de la séance du 26 mars 2019)

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

Considérant:

- l'augmentation des demandes de traitement en urgence d'objets nouveaux ou liés à l'ordre du jour du Conseil municipal;
- que le traitement desdites urgences est lié à l'ordre d'arrivée dans la file d'attente qui commence maintenant une heure avant la séance,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

*décide:*

*Article unique.* – L'article 36, alinéa 4 du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève daté du 16 avril 2011 est modifié comme suit:

Article 36, alinéa 4, lettre c) (*nouvelle*)

<sup>4</sup> c) Les urgences acceptées sont traitées par ordre selon le nombre de voix obtenues.